

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le
Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Voici l'avertissement que nous donne un Allemand : le temps des illusions est fini. Les idées de Briand, nos propres illusions sur l'activité politique de la « bonne Allemagne » sont finies. Il n'y a pas deux Allemagnes. L'Allemand ne supporte pas la concession, il ne supporte que le commandement !

Puisque nous sommes en vacances — du moins à ce que j'entends dire — il doit nous être permis de revenir sur un sujet que nous avons déjà traité et qui continue d'ailleurs à alimenter les discussions que nos confrères parisiens ont entre eux. Les uns, presque tous, persuadés que le peuple allemand fait bloc avec son gouvernement et le suivrait comme un seul homme. Les autres voulant encore espérer en l'existence au moins d'une minorité intellectuelle et pacifique qui se refuserait à suivre la majorité guerrière et servile... Certains de ces visionnaires admettent toutefois que ces « bons » allemands n'oseraient pas se révolter avant la première défaite de leur pays. Ce qui implique qu'il ne faut pas compter sur eux pour « empêcher » la guerre et ce qui fait ressembler singulièrement ces « bons » allemands aux « mauvais » puisqu'ils viendraient à notre secours seulement quand ils auraient l'espoir de passer du côté des « plus forts » !

L'intervention dans la discussion d'un Allemand vient de la faire rebondir. C'est le célèbre écrivain, Emil Ludwig, auteur d'un livre, *Dieu est-il français ?*, qui fit grand bruit, il y a quelques années. Emil Ludwig abandonna la nationalité allemande après la mort de Stresemann, quand il eût bien compris, écrit-il, que tout était vain et que le caractère allemand était immuable.

L'article qu'il vient de donner dans l'Ordre mérite d'être analysé. Il est difficile de croire qu'il ne persuadera pas tous ceux qui ne sont pas simplement des illuminés, tous ceux qui sont encore sensibles à des arguments de fait et de raison.

Emil Ludwig a fait en pleine Allemagne l'expérience que nous avons faite chez nous sur l'effet produit dans l'esprit de ses compatriotes par ces quinze années de politique dite « pacifiste » qui a ramené la guerre sur le sol ensanglanté de l'Europe, cette géniale politique qui a rendu à peu près inévitable ce que, précisément, elle prétendait éviter.

Et il rappelle qu'il était de cette équipe de « bons allemands », nourris de Goethe, de Kant et de Beethoven, qui durant dix années, de 1920 à 1930, se sont acharnés à fortifier la fragile République de Weimar. Par les livres, le journal, les conférences, par un incessant effort de propagande, ils se sont efforcés d'éveiller dans le peuple allemand un esprit de liberté, une conscience intellectuelle et morale. Cent fois, mille fois, ils ont répété partout les arguments qu'on avance aujourd'hui en faveur de la nation allemande.

Ils n'ont pas réussi à ébranler cette manière d'être de l'Allemand qui ne sépare pas l'esprit de l'Etat et qui subordonne ainsi l'intelligence à la force. Les circonstances avaient mis la République en Allemagne, mais elle n'était ni dans l'esprit, ni dans le cœur des Allemands. Ceux-ci restaient sceptiques et défiant à l'égard d'une liberté qu'ils n'avaient jamais possédée, ni voulue. « Nous n'ignorons pas », écrit Emil Ludwig, « que les socialistes et les démocrates étaient sans vigueur et sans imagination. Les seuls hommes d'Etat qui possédaient l'une et l'autre, tel Rathenau, étaient gênés par les exclus par les hommes de parti, de telle manière qu'il fut très facile aux nazis de les assassiner : la fin. »

Ce n'est pas le traité de Versailles qui fut une erreur, mais la faiblesse de la politique française : « A la chute de Clémenceau, quand ses adversaires prirent le pouvoir, écrit Ludwig, on commença devant les concessions faites par la France à éligner de l'œil et à dire : vous voyez, ils ont la trouille ! C'était précisément la seule impression qu'il fallait éviter de donner. Car le caractère allemand ne supporte pas la concession ; il ne supporte que le commandement. Il ne change pas, que l'Allemand soit sujet

Informations

Election législative

Voici les résultats du deuxième tour de scrutin dans l'élection législative de La Tour-du-Pin (2^e circonscription).
Inscrits : 14.701 ; votants, 11.098 ; suffrages exprimés, 11.024.

Ont obtenu : MM. Ray (rad. soc.), 6.253 voix, élu ; Bourjon (S.F.I.O.), 4.553 ; Douillet (radical indépendant), 205 ; divers, 13.

Il s'agissait de remplacer M. Albert Perrin, radical-socialiste, décédé. Au deuxième tour de scrutin du 3 mai 1936 M. Perrin avait été élu par 5.973 voix contre M. Boussey, communiste, le socialiste s'étant désisté en sa faveur.

Les pourparlers

Les conversations militaires franco-anglo-russes commenceront jeudi après-midi dans le bâtiment du commissariat de la Défense, sous la présidence du maréchal Vorochilov.

Vers un directeur militaire en Espagne

Dans une correspondance datée de Madrid, le « Régime fascista » rapporte que le projet, un moment envisagé, dit-on, par le général Franco, de former un gouvernement dont la présidence aurait été confiée à un civil, serait actuellement abandonné. La tendance qui prévaudrait, en ce moment, serait celle de la création d'un Directeur militaire, auquel quelques personnalités civiles seraient adjointes. Il s'agirait, en somme selon le correspondant du « Régime fascista », de revenir à la formule Primo de Rivera, mais avec des conceptions et des méthodes politiques nouvelles.

La collaboration polonaise

Les autorités militaires et politiques polonaises attachent la plus grande importance à l'envoi des missions britanniques et françaises à Moscou. On souligne que, sans la collaboration amicale de la Pologne, un pacte militaire anglo-franco-russe perdrait beaucoup de sa valeur. C'est tout particulièrement vrai en ce qui concerne le problème de la défense aérienne, c'est-à-dire la sphère dans laquelle les trois pays n'ayant pas de frontière commune pourraient agir de concert. Il faudrait donc que la Pologne permette aux avions russes de survoler son territoire et même de se ravitailler en essence et en munitions en des endroits appropriés non loin de la frontière allemande. Aussi ne serait-il pas surprenant pense-t-on à Varsovie, que la Pologne soit appelée à participer aux derniers arrangements anglo-franco-soviétiques.

En Pologne

La fête des légionnaires du maréchal Pilsudski, qui a commencé samedi soir, est considérée avant tout comme une manifestation de la ferme décision polonaise de ne céder devant aucune pression de la part de l'ennemi.

Le Congrès des légionnaires, qui commémore cette fois-ci le 25^e anniversaire de la marche du maréchal Pilsudski contre la Russie tsariste, a aussi les significations, pour l'opinion polonaise, qu'une chose est maintenant claire : il y a vingt-cinq ans, une petite armée de deux mille hommes a commencé une marche qui s'est terminée par une lutte victorieuse pour l'indépendance polonaise. Actuellement, la Pologne a une des plus fortes armées d'Europe. Il n'y a donc aucune raison de se laisser intimider par qui que ce soit.

fi la silhouette de Fritz. Nous n'y avions pas songé. Il demeurait un bon gros garçon, assez grand, blond, le visage rond, les lunettes cerclées d'or sous un chapeau vert de Tyrolien avec un blaireau sur le côté. Certes, il y avait bien l'officier allemand qui ressemblait à Eric von Stroheim, mais on l'avait oublié, il avait disparu avec la guerre... Fritz, lui, était assez sympathique avec son air débonnaire et son vent.

Mélas ! ce vent vient d'être condamné.

C'est le Volkshier Beobachter qui nous l'apprend. Le professeur Wirtz, grand spécialiste, en matière d'alimentation, a décidé ce qui suit :
« Un Allemand qui, à un banquet ou chez lui, mange trop, est un traître à son pays et à ses compatriotes. Il prive ainsi les paysans d'animaux de reproduction et peut aussi priver de sa ration nécessaire de viande et de graisse l'ouvrier manuel travaillant dans les industries d'intérêt national.

La propagande nazie, conclut le professeur indigné, les moyens de combattre ces excès qui confinent à la trahison.

Donc plus de graisse, ni sur la table, ni autour du ventre.

En ce qui concerne la première interdiction, les Allemands ont compris... depuis de très longs mois... et cet article du Her Doktor me paraît superflu.

Mais pour la deuxième... que va faire Gœring ?

Jean TOMASI.

Les événements d'Extrême-Orient

Le ravitaillement de la concession anglaise devient chaque jour plus difficile. Plusieurs magasins, hôtels ou restaurants, ont annoncé qu'ils étaient obligés de fermer, ne pouvant plus vendre de comestibles ou servir de repas.

Cependant, les stocks de riz et de farine restent suffisants pour plusieurs mois.

La situation dans la concession française est bien meilleure, quoique les arrivages manquent de variété et que les prix soient très élevés.

Les autorités japonaises ne cessent de répéter qu'elles ne désirent pas gêner le ravitaillement des concessions.

On signale plusieurs cas de confiscation de paniers de vivres.

Aux Etats-Unis

Le 76^e Congrès américain s'est ajourné. La session qui a pris fin fut marquée, surtout pendant les derniers mois, par une résistance de plus en plus vive aux initiatives du président Roosevelt.

Le Congrès n'en a pas moins voté la plupart des crédits budgétaires demandés par le président, notamment 1.734 millions de dollars pour la défense nationale et 1.756 millions pour l'aide aux chômeurs et le financement des travaux publics à effectuer par eux.

EN PEU DE MOTS...

— La sûreté espagnole procède à une enquête concernant la découverte faite à Barcelone d'une société dénommée « Pimpelina Escarlata » qui de concert avec des éléments « rouges » réfugiés à l'étranger projetait de commettre divers crimes politiques.

Victime des rayons X, le docteur Parin, médecin radiologue à Berck, vient de succomber. Il assurait depuis près de 20 ans le service de radiologie à l'hôpital maritime.

— A Chamboulive, près de Tulle, on a fêté, dimanche, les 100 ans de Mme Bruyère. A midi, un banquet de 90 couverts réunissait la centenaire, ses parents et ses amis.

— En présence des parents d'André Peugeot, de personnalités politiques et militaires, des associations d'anciens combattants, une cérémonie a eu lieu, à Belfort, à la mémoire du capitaine André Peugeot, première victime de la guerre de 1914-1918.

— La coupe d'honneur de l'armée, qui est attribuée, chaque année, à la formation qui s'est le plus distinguée dans la vente du timbre antituberculeux, a été remportée, cette année, et pour la 5^e fois consécutive, par le 7^e régiment du génie, en garnison à Avignon.

— M. Julien, ministre des P.T.T., vient de dresser le bilan de l'activité de la Société Air-Bleu, chargée du transport du courrier postal sur les lignes métropolitaines. En service de jour, les avions ont transporté depuis juillet 1938, 486 tonnes de correspondances, soit environ 50 millions de lettres.

NOS ÉCHOS

Du temps de la censure.

Nous nous rappelons une histoire entre cent autres qui fit bien rire les confrères au temps où les journaux passaient sous les ciseaux de la censure.

Un vieux général à la retraite avait trouvé le moyen de reprendre une demi-activité en commentant les opérations militaires dans un grand quotidien parisien. Il était si naturellement « conformiste » que jamais la censure n'avait eu la plus légère observation à lui faire. Et cette bienveillance exaspérait le vieux soldat :

— Ils coupent les articles du général Verraux, ils coupent ceux de Rousset, ils coupent même ceux du général Cherfils. Ils coupent tout le monde sauf moi. C'est déshonorant.

Un ami intervint auprès de Nusillard, chef de la censure, qui pouffa : c'était bien la première fois qu'on sollicitait son intervention. Il prit le mot de censure de temps à autre un article du bon général. Et en effet... Le malheur est que les coupures ordonnées par la censure étaient toutes plus baroques que possible : elles commençaient au milieu d'une phrase, finissaient au milieu d'un paragraphe, faisaient disparaître les affirmations les plus naïves. L'ami revint trouver les censeurs et renouvela ses plaintes. Mais ceux-ci, unanimes :

— Ah non, non. Nous voulons bien couper les articles de votre vieux ami, pour vous faire plaisir. Mais ne nous demandez tout de même pas de les lire !

Quel dommage !

En arrivant un matin dans une de ses usines, sur les bords de la Saône, M. P... passe dans le bureau de la comptabilité, auquel il avait un ordre à donner. Il est assez surpris de voir sur une table un très beau bouquet.

— Quelles superbes fleurs ! Vous ne vous refusez rien, monsieur Maronduel.

CE QU'EST LE NOUVEAU CODE DE LA FAMILLE

Le décret-loi, qui a reçu le surnom de Code de la Famille, fait réaliser de grands progrès à notre législation familiale, notamment parce qu'il comble quelques-unes de ses lacunes les plus graves.

Ses dispositions les plus importantes sont celles qui concernent les allocations familiales, dont le nouveau régime va améliorer considérablement la situation d'un très grand nombre de familles, et celles qui renforcent la protection prénatale de l'enfant.

Alors que jusqu'à présent, les salariés avaient seuls droit à des allocations familiales professionnelles, tous les chefs de famille qui travaillent en recevront à partir du 1^{er} janvier 1940.

Cela va faciliter considérablement la lutte contre la dépopulation, car il était difficile, jusqu'ici, de dire aux Français : « Ayez des enfants », alors que tant d'entre eux pouvaient répondre : « On ne fait rien pour m'aider à élever ceux que j'ai déjà. »

Le décret-loi introduit dans la législation française une mesure entièrement nouvelle : la prime à la première naissance ; tous les jeunes ménages français y auront droit, mais elle ne leur sera versée qu'à la condition qu'ils aient leur premier enfant dans les deux ans qui suivront leur mariage. Le but de cette prime est, en effet, de les inciter à ne pas s'habituer à vivre sans enfants, l'expérience ayant prouvé que bien souvent ceux qui veulent différer la naissance de leur premier enfant n'ont aucun enfant par la suite. Le montant de la prime variera, selon les départements, entre 2.000 et 3.000 francs.

En ce qui concerne les allocations familiales, le principe qui a inspiré le nouveau régime est que l'allocation doit contribuer à réduire la différence qui sépare le niveau d'existence du chef de famille de celui de ses camarades qui n'ont pas d'enfants à charge. Pour quelle mesure en toutes les localités, il faut qu'elle tienne compte du niveau des salaires dans chacune d'elles : c'est pourquoi le nouveau régime est basé sur le salaire moyen départemental.

Il sera, d'ailleurs, établi deux salaires moyens distincts dans chaque département : un pour les localités de moins de 2.000 habitants, ces dernières étant, pour la plupart, des localités rurales où il est plus facile d'élever des enfants qu'à la ville.

L'allocation est fixée à 10 pour cent du salaire départemental pour le deuxième enfant, à 20 pour cent pour le troisième et pour chacun des suivants. L'allocation au premier enfant, dont bénéficiaient jusqu'ici les salariés, est supprimée, en raison de la création de la prime de naissance à laquelle il donne droit, mais cette suppression est compensée, dans les localités de plus de 2.000 habitants, par le versement d'une allocation égale à 10 pour cent du salaire moyen, qui est attribuée aux salariés dont la femme n'exerce pas une profession hors de son foyer. Les auteurs du décret-loi n'ont pas cru indigne de faire bénéficier les exploitants et artisans de cette allocation, qui coûte très cher, parce qu'il est possible à leur femme, dans la plupart des cas, de travailler avec eux sans avoir à quitter son foyer et ses enfants.

En somme, dans une localité de moins de 2.000 habitants, les ressources d'un travailleur, ayant quatre enfants à charge, seront majorées d'une somme égale à 50 pour cent du salaire moyen des petites localités du département, s'il s'agit d'un non-salarié ou d'un salarié dont la femme exerce une profession ; de 60 pour cent de ce salaire s'il s'agit d'un salarié dont la femme reste au foyer.

En égard au coût d'entretien de plusieurs enfants, des allocations sont évi-

demment modestes ; elles n'en constituent pas moins un appoint de ressources très sérieux pour les familles nombreuses, très appréciable encore pour les familles moyennes. Un jeune ménage de cultivateurs, ayant son troisième enfant l'an prochain touchera de 20 à 25.000 francs d'allocation pour celui-ci entre le jour où il viendra au monde et le moment où, atteignant l'âge de 14 ans, il pourra les aider largement par son travail.

Une aide spéciale est prévue, sous le nom d'Assistance à la famille, pour les ménages chargés d'enfants où le chef de famille ne peut subvenir, par son travail, aux besoins de sa maison, inva- lides et veuves chargés d'enfants, filles-mères, etc..

Le décret-loi réalise donc un immense progrès social ; sa mise en vigueur va arracher à la misère beaucoup de familles nombreuses très méritantes, qui y étaient encore plongées : ainsi sera supprimée la cause très grave de dénatalité qui constituait le spectacle de leur détresse.

Une autre mesure fort importante a été prise en faveur des cultivateurs : l'institution de prêts au mariage, pouvant atteindre 20.000 francs pour les jeunes ménages s'engageant à rester dix ans à la terre ; le montant de la somme à rembourser sera réduit par chaque naissance d'enfant, le remboursement étant supprimé en presque totalité en cas de naissance de cinq enfants dans un délai d'une dizaine d'années. C'est en somme une prime indirecte de natalité de près de 4.000 francs par enfant qui va être accordée aux bénéficiaires du prêt.

Au point de vue fiscal, un effort de péréquation a été réalisé en matière de droits de succession : les familles où le défunt ou bien les héritiers ont trois enfants ou plus payeront annuellement 100 millions de moins, que verseront à leur place les familles sans enfant ou à un enfant unique.

Une série d'autres mesures amélioreraient encore le sort de la famille : création de maisons maternelles dans tous les départements pour accueillir sans formalités les femmes enceintes et les mères avec leur nouveau-né, renforcement de la lutte contre la mortalité infantile, etc.. Elles sont complétées par des mesures très heureuses prises pour réprimer l'avortement.

Ces dernières, en particulier, présentent une extrême importance ; appliquées sans faiblesse, elles permettront de mettre les professionnels de ce crime hors d'état de nuire ; on peut d'autant mieux espérer ce résultat qu'un autre décret-loi vient d'augmenter les effectifs de la Sûreté générale afin de permettre la constitution dans chacune des brigades de police mobile d'une section spécialement chargée de rechercher les avorteurs. Il en résultera certainement, d'ici moins d'un an, un relèvement de la natalité.

En somme, le président Daladier et les membres du gouvernement viennent de donner à la France une législation familiale qui est indiscutablement la première du monde ; les lacunes qui subsistent encore, en matière de logement et en d'autres domaines pourront, espérons-le, être comblées par un nouveau décret avant le 30 novembre ; en attendant, on ne peut que remercier le président du Conseil de ce qu'il a fait pour le pays et souhaiter que toute la nation apporte son concours, avec une entière bonne volonté, à l'application du code de la famille dont elle vient d'être dotée.

F. BOVERAT,

Président de l'Alliance nationale
contre la dépopulation.

— Monsieur, ce n'est pas moi qui ai acheté ces fleurs ; je n'en aurais pas les moyens. Les employés de la comptabilité me les ont offertes : il y a aujourd'hui exactement quarante ans que je suis entré au service de monsieur votre père.

— Ah ! fait M. P..., quel dommage que mon père soit mort ; il vous aurait certainement fait un cadeau.

Utile précaution.

John Bright vint à passer quelques jours à Paris. Sa prodigieuse fortune de milliardaire américain ne l'empêchait pas de circuler à pied. Mais un

jour il est brutalement renversé par une auto.

Ramassé évanoui, il est transporté jusqu'à une clinique voisine. Devant ses bijoux et ses papiers, un des chirurgiens décide de tenter une « petite opération » pour que le séjour du riche malade soit prolongé.

Toujours évanoui, il est amené à la salle d'opération et appréh. Mais le chirurgien voit soudain ses aides s'arrêter stupéfaits. Il s'approche et peut lire en tatouage sur le ventre du milliardaire : « Inutile de m'opérer encore de l'appendicite. Trois fois on me l'a déjà enlevé et je ne paierai pas la quatrième. »

LE LISIÈRE.

Chronique du Lot

La « Diane du Quercy »

MANIFESTATION EN QUERCY

Le Dimanche 20 août, à 12 h. 45, un grand banquet annuel des vacances aura lieu à Bretenoux, sous la présidence d'une haute personnalité quercynoise membre du Comité d'honneur de la Diane dans la magnifique salle du « Grand Hôtel de la Cère » (Hôtel Gasquet) qui vient d'être inauguré, et non au Touring-Club (Hôtel David) à St-Céré, ainsi que cela avait été annoncé primitivement.

Programme de la journée. — 1^{re} partie : à 8 h. 30, réunion à Rocamadour-Gare, visite très rapide de la Ville et des Gorges d'Autoire ; à 10 h. et demie, visite des magnifiques grottes de Presque, présentées par M. Armand Faure ; de 11 h. 30 à midi 30, apéritif amical (Ratafia), à Saint-Céré, à la Villa « Les Tours » chez notre président, le Commandant Jean Barges, où tous les sociétaires et leurs amis sont invités ; à 12 h. 35, départ en autos particulières et en autocar pour Bretenoux, où aura lieu, à 12 h. 45, au Grand Hôtel de la Cère un grand « déjeuner fleuri ». — **Nota :** Nos amis pourront rejoindre la Diane à Rocamadour, aux Grottes de Presque, à la Villa les Tours ou à Bretenoux.

2^e partie. — A 15 h. 30, visite du Château de Castelnau ; à 17 h., visite du château de Loubressac avec son magnifique point de vue ; à 18 h. 30, la Diane sera reçue à Gramat dans la capitale du Causse par M. le Maire et dié, président du Syndicat d'Initiative ; entourés de leurs dévoués collaborateurs ; visite de la ville et du Moulin du Saut ; à 20 h. 30, grand dîner à l'Hôtel de la Promenade sous la présidence de M. Mazet, notre excellent ami et Maire, entouré de MM. Soulaillé, président du Syndicat d'Initiative ; Décos, l'actif et aimable secrétaire général et de leurs collaborateurs. — La Diane recevra à Bretenoux et à Gramat la société amie Le Périgord à Paris.

Afin de faciliter la tâche des organisateurs de cette journée qui s'annonce merveilleuse, prière d'envoyer votre adhésion dès maintenant et au plus tard le 17 août à notre président, en précisant le nombre de places à réserver, déjeuner, dîner, autocar.

Nous donnons le programme de la journée, heure par heure, afin que nos amis puissent venir nous joindre aux heures et aux lieux de rendez-vous qui leur conviendront le mieux. — **L'horaire sera strictement respecté.**

Menus : Déjeuner à 25 fr., service compris, au Grand Hôtel de la Cère, à Bretenoux ; hors-d'œuvre du Quercy, truite de la Cère à l'Hôtelière, filet du Charolais aux perles du Quercy, cépes de St-Céré, à la Provençale, dinde truffée, salade, fromage de Rocamadour, corbeille de fruits, vins de Cahors et blanc, café, champagne.

Dîner à 22 fr., service compris, à l'Hôtel de la Promenade, à Gramat : Soupe de chez nous, poule financière, petits pois au jambon, gigot d'agneau du Causse, salade, tous les fromages de chez nous, corbeille de fruits, tarte aux fruits, vins de Cahors et blanc, café.

Chers compatriotes et touristes, chers amis, venez nombreux à nos deux réunions, votre présence sera un grand encouragement pour le Comité Directeur de la Diane ainsi qu'un témoignage de reconnaissance aux Hôtelières qui feront un gros effort pour bien vous servir pour une somme minime. Prière de s'inscrire chez le Commandant Jean Barges, en congé à Saint-Céré (Lot), dernier délai, 17 août.

Le Comité Directeur de la Diane.

Session des Conseils généraux

Le « Journal Officiel » publie un décret-loi fixant la date de la deuxième session ordinaire des Conseils généraux de 1939.

Cette session qui a lieu ordinairement au mois d'octobre, est reportée du 6 au 18 novembre.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 24 au 29 juillet 1939, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 1 homme, 2 femmes.

Interlocaux : 8 hommes, 2 femmes.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 2 femmes.

« Le fonds municipal de chômage a secouru, la semaine précédente, 12 chômeurs. »

La Racine d'Indalouse
LONGUEUR 6 MÈTRES
EST LA GARANTIE DU SUCCÈS !
SOUFLE-TRANSPARENT-RESISTANTE-RÉGULIÈRE
NE S'EFFRÈCHE JAMAIS
Adoptée par tous les AS, sa nouvelle Teinte ALZAN SPÉCIAL est pratiquement invisible dans l'eau
DETAIL : toutes les bonnes maisons d'articles de pêche
GROS EXCLUSIVEMENT : Les Spécialités de Pêche à St-Jean d'Angély (M.-et-M.)

Le gouffre de Dégagnac

De notre correspondant :

Ce nouveau gouffre qui s'est ouvert l'an dernier dans une friche appartenant à M. Chapou, du Mas-Rouge, n'a été visité jusqu'ici que par des touristes amateurs.

Le premier, qui n'est descendu qu'à une quinzaine de mètres, a déclaré qu'il n'avait vu dans « ce trou » rien d'intéressant.

Le second venu de la région de Toulouse a trouvé à 30 mètres de profondeur des galeries avec stalactites et stalagmites dont il a pris des photographies.

Le troisième, venu ces jours derniers de Figeac, en compagnie de dames et de messieurs, a atteint une profondeur, estimée d'après la longueur du câble, à près de 70 mètres.

Lui aussi a vu des galeries qui l'ont beaucoup intéressé et a, en outre, découvert des puits dont il n'a pu apprécier la profondeur et au fond desquels on entend un fort écoulement d'eau. Il croit, d'après certains indices, qu'en poussant l'exploration plus avant, on doit trouver de grandes cavernes. On attend les jours prochains la visite de plusieurs géologues.

Service de Santé

Sont nommés dans le cadre des officiers de réserve du service de santé, au grade de médecin sous-lieutenant et affectés à la 17^e région, les médecins auxiliaires : Arnault, Galibel, Begue, Crozat, Darrès, David, Fournier, Laurentie, Laval, Merlin, Wierzchowski, Bachmann, Borise, Izard, Soula, Canteloup, Denjean, Bernadet, Goize.

Devancement d'appel

Le nombre de vacances d'engagés par devancement d'appel mises à la disposition des chefs de corps des troupes coloniales pour la période d'incorporation de septembre-octobre 1939 (1^{er} tour) est de 5 pour le 16^e Tirailleurs sénégalais.

Le Krach de la Banque Delpech

A la suite du prononcé du jugement dans cette affaire, Mme veuve Delpech a relevé appel de ce jugement qui l'a condamnée à 17 mois de prison, ainsi que Marcel Chassagny, condamné à 1.100 francs d'amende.

De son côté, M. Albert, procureur de la République à Cahors, fait appel à minima contre tous les prévenus.

Avis de concours

Un concours doit être ouvert pour l'installation d'un chauffage central à eau chaude au Lycée Clément-Marot.

Le projet comporte le chauffage de trois bâtiments comprenant classes, bureaux, dortoirs, logements, appartements, salles de réunion, salle de gymnastique, etc.

Les concurrents qui désirent prendre part à ces concours doivent faire parvenir leur demande par lettre à M. le Maire de Cahors avant le 10 août, à 14 heures et joindre à cette demande :

1^o Une justification de la nationalité française ;

2^o Une note indiquant : le lieu, la date et l'importance des travaux similaires exécutés par le candidat avec certificats des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.

Les personnes admises à prendre part à ce concours seront avisées directement par lettre recommandée de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours et un modèle de soumission.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Les soumissions et les pièces les accompagnant devront être adressées à M. le Maire de Cahors avant le 30 août prochain.

Les soumissions qui parviendraient après cette date ne seraient pas admises.

Naturalisation

Est naturalisé Français : Plazzotta (Ettore), né le 28 juin 1902 à Goldach (Suisse), demeurant à Laval-de-Cère (Lot).

Photographes-ambulants

Des propriétaires de Fontanes et Cieurac ont porté plainte à la gendarmerie de Lalbenque contre deux « photographes » ambulants, dont les procédés commerciaux ne paraissent pas des plus réguliers.

Dérapiage

Vendredi, vers 7 h., un motocycliste, M. Aillet, qui se rendait à la gare de Conduché, a dérapé non loin de Bouziès-Haut, par suite du mauvais état de cette route qui est remplie d'ornières.

M. Aillet a reçu quelques contusions sans gravité. Mais, ainsi qu'on le signale depuis bien longtemps, cette route qui est en mauvais état pourrait bien être réparée. Et le plus tôt sera le mieux !

HORAIRE DE LA SEMAINE DES SERVICES POSTAUX AÉRIENS D'AIR-FRANCE

Jours et heures limites de dépôt des correspondances avion à Cahors pour profiter des prochains départs : Pour le Levant, mercredi et samedi, 7 h. 15.

Pour l'Extrême-Orient, mercredi, 7 h. 15.

Pour l'Amérique du sud, samedi, 22 h. 15, mercredi 18 h. 20.

Pour l'Afrique occidentale, mardi et samedi, 22 h. 15.

Pour l'Europe et l'Afrique du nord, services quotidiens.

Agrégation de grammaire

Parmi les candidats admis définitivement au concours d'agrégation de grammaire, nous relevons avec plaisir le nom de M. Rouchette, délégué à Cahors. Nos félicitations.

Armée de réserve

M. J.-B. Couderc, directeur de la Banque populaire du Quercy, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de capitaine. Félicitations.

L'établissement des chômeurs qui veulent retourner à la terre

Le ministre du travail communique :

« Pour combattre l'exode rural et faciliter le retour à la terre, l'attention des chômeurs secourus est appelée sur les avantages qui leur sont consentis pour les aider à se fixer dans une commune rurale.

Les chômeurs secourus qui vont s'établir dans de telles localités doivent simplement justifier, par une attestation du maire de la commune où ils désirent s'établir, qu'ils peuvent y trouver un logement pour eux et leur famille ainsi que des moyens d'existence dans la profession qu'ils ont l'intention d'y exercer.

« Ils reçoivent un bon de transport pour eux, pour leur famille et éventuellement leur mobilier et une somme complémentaire pouvant égaler le montant total des allocations qu'ils auraient touchées pendant six mois.

« Pour plus d'information, les chômeurs sont invités à s'adresser au fonds de chômage qui leur verse les allocations.

L'auto fait un tête-à-queue

Samedi soir, entre Lacapelle-Marival et le Bourg, une auto a fait un tête-à-queue et s'est renversée dans le fossé. Elle était conduite par M. Artière, habitant à Meudon (Seine-et-Oise), accompagné de sa femme et de son petit-fils. Ils se rendaient à Figeac chez leur fils.

Les deux portières étant coincées, il leur fut impossible de sortir de leur fâcheuse position, d'autant plus que M. Artière, sous la violence du choc, avait été blessé à la main droite.

Une première auto arrivant sur les lieux de l'accident s'arrêta pour porter secours ; mais ce fut en vain. Peu après arrivait une auto, M. l'abbé Cournot, curé d'Espéyroux, accompagné de son frère, adjudant à Marseille. Ils parvinrent à forcer une des portes. Mme Artière et le petit-fils en étaient quittes pour une forte émotion, mais M. Artière très affaibli, fut transporté dans une pharmacie, puis chez M. le docteur Roudié, de Figeac. Son état, toutefois, ne paraît pas grave.

Le coup du colis

Le 21 juillet, vers 16 heures, une jeune fille se présentant au dépôt des autobus de Brive-Saint-Céré et remettant au chauffeur un paquet dont elle réclamait le montant, soit la somme de 23 francs.

Ce paquet devait être remis à une courtière de St-Céré, au nom de la maison Bertin.

Le chauffeur versa la somme, mais lorsqu'il présenta le colis à la courtière, celle-ci lui déclara qu'elle n'attendait rien.

On ouvrit le colis et on constata qu'il n'était composé que de... papier. Plainte a été portée par le chauffeur.

Collision de voiture

La voiture de M. Lavastrou, buraliste et boulangier à Larnagol, est entrée en collision avec celle d'un propriétaire de Castelsagnat (Tarn-et-Garonne), à la jonction de la route de St-Martin-Labouval et la route nationale.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts matériels sont importants.

Délit de chasse

Prévenus par une dénonciation que M. Madeschair, maçon à St-Céré, avait été vu tirant un lapin aux environs de St-Céré, les gendarmes procédèrent à une enquête.

Madeschair nia avoir chassé les lapins, mais il avoua avoir tiré un coup de fusil sur une pie.

Les gendarmes lui ont dressé procès-verbal et ont saisi le fusil.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 9, SAMEDI 12, DIMANCHE 13 (en soirée)

DIMANCHE (matinée)

(Le second film de Leni RIEFFENSTAL sur les jeux olympiques)

Jeunesse Olympique

suite des « Dieux du Stade »

EN COMPLEMENT :

Déluge

CAHORS

Police de la circulation

Le Commissaire de police rappelle aux automobilistes et motocyclistes : 1^o que la vitesse des automobiles et motos est limitée en ville à 20 km. pour les voitures touristes et 10 km. pour les poids lourds ;

2^o qu'il est interdit de laisser sans motif légitime un véhicule stationner sur la voie publique ;

3^o qu'un véhicule en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation et à ne pas entraver l'accès des propriétés ; qu'il ne peut être immobilisé dans une agglomération à moins de dix mètres de toute bifurcation ou croisement de rues ;

4^o que l'échappement libre est interdit d'une façon absolue ainsi que l'usage d'avertisseurs sonores trop bruyants ou l'emploi abusif du klaxon de route ;

Un « Plan de la police de la circulation », englobant les divers quartiers de la ville, vient d'être arrêté et sera mis immédiatement en application. Toutes les infractions seront relevées.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Activité aérienne du 28-7 au 4-8-39. 2 h. 42 de vol par le D^e de Nazaries.

Voyage : D^e de Nazaries sur auto-plan, Clermont-Brive-Cahors.

Membres de l'Aéro-Club du Quercy qui désirent assister au banquet de la fête du 17 septembre, inscrivez-vous chez M. Barot, garagiste, place du théâtre, Cahors.

P.T.T.

Notre compatriote, M. Maurice Leymarie, de Rudelle, est nommé surnuméraire des P.T.T. à Paris.

Chez les cheminots

A l'appel du Bureau Syndical un nombre respectable de camarades avait répondu. Le départ à la retraite d'un camarade responsable ayant quelque peu désorganisé la Section Technique traction, il est immédiatement porté remède à cela en conclusion d'une discussion courtoise.

Le nouveau bureau prend immédiatement possession de son poste et fait appel à la collaboration étroite et fraternelle de tous pour aider son dévouement.

Des objectifs immédiats sont unanimement approuvés : Ne réclamer que ce qui est réalisable dans le cadre des lois et des coutumes démocratiques de notre beau pays de France.

Les revendications de service sont ensuite abordées et chacun, dans son coin, a à cœur de signaler les lacunes trop criardes qui seront transmises sans faute aux délégués du personnel intéressés, lesquels demanderont que des solutions favorables interviennent.

Bonne réunion en définitive, et tous les présents ont confiance que devant les graves dangers qui menacent les cheminots la réunion du mois prochain sera encore plus belle. — **Le Bureau de la Section Technique.**

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote, M. Henri Bulit, juge de paix à Angers, décédé à l'âge de 60 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Cahors, lundi matin, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

M. Bulit qui avait été juge de paix à Castelsarrasin et à Montauban était bien connu à Cahors, où résida sa famille, à laquelle nous adressons nos bien sincères condoléances.

Vol

Mme Cabanes, propriétaire du Café Valéry, quai de Regourd, porta plainte contre deux jeunes gens qui, dans la soirée du 31 juillet, à 20 heures, pénétrèrent chez elle et emportèrent une somme de 60 francs.

Au cours d'une enquête ouverte, par la police, le jeune D. R., 15 ans, a été entendu, mais son camarade a quitté Cahors. On le recherche. L'enquête continue.

A l'abattoir

Dans le courant du mois de juillet, il a été abattu : 41 bœufs, 24 vaches, 902 moutons, 123 veaux.

Vol de gerbes de blé

M. Jean Planacoste, cantonnier à St-Sulpice, a porté plainte pour vol de gerbes de blé, commis dans un champ à proximité de sa maison. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

Arrêté d'expulsion

Un arrêté d'expulsion a été notifié au nommé Amilec Arrechini, sujet italien, manœuvre, 19 ans, domicilié à Cahors, rue de la Halle.

Cet individu a été condamné le 20 juillet 1939, pour recel, à 6 mois de prison, par la Cour d'appel d'Agen.

Double contravention

Pour défaut de registre de logeur, et pour avoir hébergé un étranger sans en faire la déclaration, une double contravention a été dressée par M. le Commissaire de police contre le sieur Bousquet, propriétaire, rue du Bousquet.

Arrestation

Le nommé Filloux, 35 ans, sans profession ni domicile fixe, a été pris en flagrant délit de vagabondage et de mendicité par les gendarmes de Gourdon.

Filloux, titulaire de 17 condamnations pour les mêmes délits, a été mis en état d'arrestation, conduit à Cahors et écroué à la prison.

Bureau de recrutement

Notre compatriote M. Adrien Labro, adjudant au bureau du recrutement de Guéret, est nommé sous-lieutenant et affecté à Epinal. Nos félicitations.

Médaille d'honneur communale

La médaille d'honneur communale est décernée : la médaille de vermeil à M. Prat Victor à Gourdon ; la médaille d'argent à MM. Cossou Germain, à Prayssac ; Vayssac David à Issepts ; Bonaure Georges à Vers. Nos félicitations.

Tragique accident

Le jeune Louis Bories, âgé de 7 ans et son frère étaient venus passer leurs vacances chez leurs grands-parents à Camboulit.

Trompant la surveillance de leurs parents, ils allèrent jouer à la balançoire sur un char. Tout à coup, le jeune Louis tomba du bout du timon et se fractura le crâne. Malgré des soins empressés, il succomba peu après.

Ecroué

Le jeune Arthur Besson, 24 ans, cultivateur au Tabouraire (commune de Monteléra), avait été condamné à 2 mois de prison par le tribunal correctionnel de Cahors.

En raison de son état de santé, il avait obtenu l'autorisation de rester chez lui, un certain temps. Mais sa santé étant rétablie, il a été incarcéré pour purger sa peine à la prison de Cahors.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Notre nouveau receveur des postes. — M. Monteil Jean, receveur des postes à Sacy-sur-Marne (Seine-et-Marne), est nommé receveur des postes à Castelnau-Montratier.

Nous souhaitons à notre nouveau receveur une bien cordiale bienvenue. **Economat.** — Nous sommes heureux d'annoncer que notre distingué compatriote, M. Charles Arnal, économiste au lycée de Bar-le-Duc (Meuse), est nommé économiste au lycée d'Aurillac (Cantal).

Cette nomination rapproche M. Arnal de sa commune d'origine, Castelnau-Montratier et de sa chère famille.

Nous partageons sa joie et celle de tous les siens.

St-Denis-Catus

Carnet blanc. — Samedi dernier a été célébré dans la plus stricte intimité le mariage de la jeune et gracieuse Mlle Yvonne Béziat avec M. Abel Bonnafous, de Thédirac.

Aux nouveaux époux nos bien cordiales félicitations et nos vœux les plus sincères de bonheur. — E. S.

Luzech

Nos grandes fêtes de septembre. — Il est temps d'en parler. Un mois à peine nous sépare de ces grandes réjouissances annuelles. Aussi bien, la Commission municipale des fêtes, dont la compétence, le dévouement assurent à Luzech, depuis longtemps, un succès sans cesse accru, s'est-elle déjà réunie et travaille sans bruit. Il faut dire que, cette année, fait, hélas ! depuis trop longtemps méconnu, la Commission permanente sera aidée par quinze conscripts. Quinze conscripts qui collaboreront à l'organisation et à l'exécution du programme, avec toute leur ardeur, leur jeunesse et leur bonne volonté. Ce fait mérite d'être particulièrement signalé.

C'est dire que les grandes fêtes de Luzech des 8, 9 et 10 septembre s'annoncent sous les meilleurs auspices. Elles dureront trois jours : le vendredi, le samedi et le dimanche. MM. les forains ont intérêt à y participer. Il ne saurait y en avoir d'autres qui offrent pour eux plus d'intérêt. Trois jours pleins, pendant lesquels affluera à Luzech une foule considérable, avide de plaisirs. On peut être assuré que, fidèle à son passé, Luzech, ne faillira pas à sa renommée.

Les emplacements gratuits, pour les forains, seront réservés, en bonne place, à ceux qui voudront bien les retenir en écrivant de suite à la mairie. (Communiqué).

Arrondissement de Figeac

Figeac

L'activité parlementaire. — M. de Monzie, ministre des travaux publics, a reçu la réponse suivante :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la demande de subvention complémentaire pour construction scolaire présentée par la commune de Souceytrac (hameau de Frégeac) en raison de la hausse des prix. « J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de fixer la participation complémentaire de l'Etat à la somme de 13.000 francs.

« Je suis heureux d'avoir pu répondre ainsi au bienveillant intérêt que vous portez à cette commune et je vous prie d'agréer, etc... — **Le Ministre de l'Éducation nationale : Signé : Jean ZAY.**

Tennis-Club. — Le dimanche 30 juillet, le Tennis-Club de Figeac a reçu le Tennis-Club de Brive pour un match-revanche, disputé sur les terrains attenants à l'hôtel Tillet.

Ce match, joué en un temps splendide, a été remporté par Figeac par cinq victoires à quatre.

Cazan (Brive) bat Aviel (Figeac) 6-4, 6-1 ; Lecapitaine (Brive) bat Le-

mozy (Figeac) 6-2, 6-0 ; Drugeon (Figeac) bat Mézard (Brive), 6-0, 6-4 ; Malbec (Figeac) bat Bosredon (Brive) 6-3, 6-4 ; Verdier (Figeac) bat Brillat (Brive), 6-0, 6-1.

Carzan-Lecapitaine (Brive) battent Verdier-Canteloube (Figeac), 6-4, 7-5 ; Delmas-Destail (Figeac) battent Bardou-Brillat (Brive), 3-6, 6-4, 6-4 ; Mmes Bardou-Cazan (Brive) battent Mmes Delmas-Lemozy (Figeac), 6-2, 6-2 ; Malbec-Aviel (Figeac) battent Mézard-Bosredon (Brive) 6-4, 6-3.

Union vélocipédique de France. — Courses autorisées par l'U.V.F. pour le mois d'août :

6 août : Prix des fêtes, Reyrevignes ; 7 août : Prix des fêtes, Cajare ; 14 août, Prix des fêtes, Lacapelle-Marival ; 16 août : Prix des fêtes, Limogne ; 20 août : Prix des fêtes, Livernon ; 21 août : Prix des fêtes, Bagnac.

La Commission des courses rappelle encore une fois aux coureurs licenciés qu'ils ne doivent pas prendre le départ à une course non autorisée par l'U.V.F.

Carnet blanc. — C'est avec un vif plaisir que nous apprenons le prochain mariage de notre compatriote, M. Roger Cayrel, négociant à Figeac, avec Mlle Lucienne Trémolières.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux futurs époux ainsi qu'à leur famille.

Thémies

Carnet blanc. — Lundi, 31 juillet, a eu lieu le mariage de Mlle Vidal Léonce, du bourg, avec M. Delpuech Marius, de St-Simon. Vives félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Divers. — Une vingtaine de vacanciers sont parmi nous pour tout ou partie des mois d'août et septembre.

— La moisson se fait dans de bonnes conditions et touche à sa fin.

Saint-Céré

Abattoir. — Pendant le mois de juillet, il a été abattu : Animaux consommés en ville, 7 bœufs, 72 veaux, 2 moutons, 14 brebis, 71 agne

Dégagnac. — M. Courbès, facteur intermédiaire, a trouvé, dans sa tournée, sur la route de Dégagnac à Salvia, un tricot en fine laine d'une certaine valeur. Sa tournée finie M. Courbès a déposé au secrétariat de la mairie ce sous-vêtement où la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

Pour cet acte de probité et aussi pour l'exactitude qu'il apporte dans l'accomplissement de son service de tous les jours, depuis le mois de novembre dernier, nous adressons à M. Courbès toutes nos félicitations. Elles sont bien méritées.

Accident. — M. Henri Deneux, négociant à Dégagnac, a eu une main coincée par une roue de charrette.

Cette blessure qui a nécessité quelques points de suture n'aura pas, a dit M. le Docteur Cambornac, de trop graves conséquences.

Le gouffre. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Vayrac.

Foire du 1^{er} août. — Les travaux des moissons étant à peu près terminés dans notre région, la foire du 1^{er} août a été assez importante. Voici les principaux cours :

Viande de boucherie : bœufs, 280 à 320 francs ; vaches, 250 à 280 fr. ; veaux, 450 à 550 fr., le tout les 50 kg.

Bœufs de travail : gros bœufs, 7.500 à 8.000 fr. ; bouvillons, 3.500 à 4.000 fr. ; vaches, 5.000 à 6.000 fr., le tout la paire.

Marché aux porcelets : petits porcs de 2 mois d'âge, 280 à 300 fr. l'un, suivant grosseur et qualité.

Marché aux moutons : agneaux pour l'élevage, 175 à 200 fr. l'un.

Halle : maïs, 120 fr. ; avoine, 75 francs ; seigle, 135 fr. ; haricots, 300 francs ; pommes de terre, 50 fr. ; le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille : poulets, 16 francs ; poules, 12 fr. ; canards, 10 francs ; lapins, 6 fr., le tout le kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; pintades, 35 francs la paire ; oisons, 25 fr. pièce ; pigeons, 12 fr. la paire.

Prochaine foire le 17 août.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone

(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Quand vous serez soulagés

ne soyez pas imprévoyant

En prenant un cachet de Gandol matin et soir, on réalise la cure antirhumatisme la plus nouvelle sous l'influence de laquelle l'état arthritique s'améliore rapidement, en même temps que les états douloureux s'espacent et disparaissent. Quand la douleur a cessé, le rhumatisme doit poursuivre l'usage du Gandol dix jours chaque mois. L'habitude est vite prise, et ainsi toute nouvelle crise sera évitée. Pour dix jours de traitement, le Gandol, sans ennui pour l'estomac, coûte 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Chambre de commerce du Lot

Présidence de M. Orliac, président, M. le Préfet du Lot assiste à la séance.

Décès de M. Lagan. — M. le Président rappelle que depuis sa dernière réunion la Chambre de commerce a eu à déplorer le décès de M. Clément Lagan, membre honoraire, aux obsèques duquel elle a été représentée par une délégation chargée de déposer une couronne sur la tombe du regretté disparu dont il a, lui-même, prononcé l'éloge funèbre.

Vœux de sympathie. — Au nom de la Chambre de commerce, M. le Président adresse à M. Boi, trésorier, des vœux de prompt et complet rétablissement pour la santé de sa fille, Mme Séguy ;

à M. Mayaudon, membre, des félicitations à l'occasion du mariage de sa fille, ainsi que les meilleurs vœux de bonheur pour les nouveaux époux.

Nomination d'un membre correspondant. — L'Assemblée nomme M. Cance, industriel à St-Céré, membre correspondant de la Chambre de commerce du Lot.

Achat d'une maisonnette à l'aérodrome. — M. le Président fait connaître qu'en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus il a procédé, le 10 juin 1939, par devant M^{re} Bouyssou, notaire à Cahors, à l'achat de la maison Jalabert, pour le compte de la Chambre de Commerce.

Il indique que le prix total de cette acquisition (immeuble, enregistrement, honoraires, etc...) est de 10 mille 822 fr. 05 sur lesquels la Chambre de Commerce a reçu de l'Aéro-Club du Quercy une participation de 3.000 fr.

Extension de l'aérodrome de Labéraudie. — A la suite de la communication faite par M. le Préfet du Lot d'une lettre en date du 16 juin 1939 de M. le Ministre de l'Air et dont M. le Président donne lecture, l'Assemblée exprima le regret que les moyens financiers mis à sa disposition ne lui permettent plus actuellement de réaliser l'agrandissement du terrain tel qu'il avait été primitivement prévu et charge son Président de poursuivre l'étude du projet d'extension partielle déjà envisagé, dans le cadre des ressources disponibles.

Fête aéronautique du 17 septembre 1939. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président de l'Aéro-Club du Quercy, l'informant que cette Société organise, pour le 17 septembre prochain, une fête aéronautique et lui demandant de vouloir bien faire partie du comité d'honneur.

M. le Président accepte cette invitation avec l'approbation de l'Assemblée qui vote un crédit provisionnel de 3.000 fr. pour cette manifestation aéronautique.

Carte du Lot économique. — Sur la proposition de M. le Président, la Chambre décide d'entrer en pourparlers avec le Conseil général et la Chambre d'Agriculture du Lot en vue d'une nouvelle édition de la Carte économique du Lot.

Congrès de Figeac du 29 mai 1939. — En rappelant le beau succès obtenu par le Congrès organisé par la Fédération des groupements commerciaux et industriels du Massif Central, M. le Président remercie ses collègues d'être venus si nombreux à la réunion de Figeac du 29 mai dernier. Il charge M. Besombes de transmettre à M. Cerdé et à tous les organisateurs figeacois de cette belle manifestation les félicitations et les remerciements de la Chambre de Commerce du Lot.

Canal des deux mers. — M. le Président rend compte de la conférence qu'il a présidée le 3 juin 1939, faite par M. Laffitte sur le « Canal des deux mers ». Il montre l'intérêt que présente cette construction aux divers points de vue économique, social et de la défense nationale et propose à l'Assemblée, qui l'adopte, un vœu demandant au gouvernement et au parlement d'en poursuivre l'étude et la réalisation.

Organisation de la production du foie gras. — M. le Président donne lecture d'une lettre du Conseil national de la conserve signalant l'insuffisance de la production française et de la qualité de nos foies gras qui se prêtent difficilement à la préparation des conserves. Nous devons donc importer ce produit. Mais les événements récents en Europe centrale rendent incertaines nos perspectives d'approvisionnement. Il faut donc organiser la production du foie gras.

Dans ce but, le Conseil national de la conserve préconise la création d'une ferme-modèle dans le sud-ouest et demande, pour cette création, la

participation financière de la Chambre de commerce.

M. Delanis, qui s'intéresse particulièrement à cette question, déclare qu'il est exact que notre production a baissé de 80 0/0. Il propose d'établir un contact étroit entre les Services agricoles, les Chambres d'agriculture et les Chambres de commerce de Périgueux, de Bergerac, de Brive et du Lot pour la recherche des moyens les plus propres à développer cette production. Il admet le principe d'une subvention qui serait remise aux Services agricoles du département, ceux-ci paraissant le plus qualifiés pour la distribuer à bon escient.

L'Assemblée remercie M. Delanis de ses explications et le prie de vouloir bien continuer à s'occuper de cette intéressante question et de lui soumettre toutes propositions qu'il jugera utiles.

Transfert de licence. — L'Assemblée donne un avis favorable à une demande formulée par M. Frédéric Méjacez, restaurateur à Romadour pour le transfert dans cette commune d'une licence de débit de boissons exploitée à Calviac.

Relations entre la Chambre d'agriculture et la Chambre de commerce du Lot. — M. le Président propose la création d'un comité chargé d'examiner les questions présentant un intérêt commun à l'agriculture et au commerce ou à l'industrie. Il offre de s'entretenir de cette question avec le Président de la Chambre d'agriculture du Lot qui, certainement, se montrera favorable à ce projet de comité commun.

L'Assemblée adopte ces propositions et désigne d'ores et déjà pour la représenter : MM. Delanis, Niederlender et Lavergne.

Assemblée des Présidents des Chambres de commerce. — M. Delanis, délégué, fait le compte rendu de la réunion du 23 mai 1939 et signale les vœux suivants émis par l'Assemblée :

a) **Statut professionnel des voyageurs et représentants de commerce.** — Que la loi du 17 juillet 1938 soit remaniée en tenant compte : que le régime unique du louage de services ne saurait s'appliquer à toutes les professions ; que les représentants occupés par plusieurs maisons et rémunérés à la commission ne sauraient être assimilés aux voyageurs et placiers recevant des appointements fixes d'une seule maison ; que les règlements aient une souplesse permettant de les adapter à toutes les situations.

b) **Réforme du registre du commerce.** — Que le numéro d'immatriculation figure obligatoirement sur tous les actes administratifs, quelle que soit leur nature ; que les commerçants déjà immatriculés soient tenus d'adresser à leur Chambre de commerce une copie des déclarations qu'ils ont effectuées et qui sont encore valables ; qu'à l'avenir les déclarations d'inscription ou de modification soient souscrites en quatre exemplaires dont un sera adressé à la Chambre de commerce du ressort.

c) **Office des transports et des P.T.T. du centre ouest.** — Parmi les questions à l'ordre du jour de la réunion du 5 juin, M. Besombes, délégué, signale :

a) **Chargement des pièces à grande longueur à l'avant des véhicules.** — Un projet de décret est actuellement étudié par le Conseil d'Etat pour apporter certaines modifications au code de la route, non seulement en ce qui concerne l'article 6, mais aussi pour le poids, la longueur et l'encombrement des camions.

b) **Téléphone.** — L'Office renouveler les vœux précédents tendant à obtenir le décompte par minute des conversations téléphoniques au-delà de la première unité de conversation.

c) **Relations Cahors-Brive.** — L'Office décide de transmettre à la S.N.C.F. le vœu émis par la Chambre de commerce du Lot concernant la demande de maintien en service jusqu'à Brive des deux voitures de voyageurs décrochées à Cahors du train 9130.

(Nota. — L'Office nous informe té-

léphoniquement ce jour que la S.N.C.F. a repoussé ce vœu parce que le train 9130 étant un train de marchandises ne pourrait pas assurer de correspondance à Brive).

Conférence trimestrielle des usagers de la S.N.C.F. — MM. Besombes et Chansard ont assisté à la réunion du 7 juin, à Toulouse, comme délégués de la Chambre de commerce du Lot.

Cette première réunion avait principalement pour objet l'exposé du but poursuivi par les conférences d'usagers et une prise de contact entre les organismes qui y sont représentés.

Modification d'horaire. — La Chambre de commerce ayant demandé à la S.N.C.F. que soit avancé le train 1689 qui arrive à Cahors à 16 h. 15, celle-ci a fait connaître qu'une telle modification n'était pas possible, le train 1689 ayant été retardé d'une heure pour relever à Brive la correspondance du Rapide 51 partant de Paris à 7 h. 05 et arrivant à Brive à 13 h. 28 pour continuer sur Toulouse par Capdenac à 13 h. 54.

Billets de marché. — Sur la proposition de M. Bramel, la Chambre décide de demander à la S.N.C.F. le rétablissement des « billets de marché » en faveur de Cahors pour Cahors.

Comité de la VIII^e région économique. — Sur la proposition de M. Delanis, délégué à la réunion du 12 juin 1939, la Chambre s'associe aux deux vœux suivants, émis par le comité :

1^o **Commerce de la prune.** — Que les droits de douane sur l'importation des prunes étrangères soient relevés ;

Que le contingent soit fixé à 100.000 quintaux ;

Que les fournitures de prunes pour le compte de l'Etat, des communes et des établissements publics soient exclusivement réservées à la production française.

2^o **Office national du blé.** — Que cet organisme ne soit pas supprimé, mais que la gérance en soit confiée aux principaux intéressés, c'est-à-dire aux agriculteurs.

Comité de la IX^e région économique. — M. Orliac rend compte de la réunion du 19 juin où ont été traitées plusieurs questions déjà examinées par l'Assemblée des Présidents et par le comité de la VIII^e région économique. Mais en dehors de ces questions il signale les deux suivantes qui ont retenu l'attention du comité de la IX^e région :

a) **Organisation professionnelle.** — Une très forte majorité s'est prononcée au comité en faveur de l'organisation professionnelle dans le sens indiqué par le rapport de M. Bourrières que la Chambre de commerce du Lot avait communiqué à la région économique.

M. Orliac déclare ensuite que, le libéralisme économique ayant fait faillite, ou bien nous ferons nous-mêmes l'organisation professionnelle, ou bien l'Etat la fera à notre détriment.

b) **Mobilisation économique.** — Des précisions ont été fournies sur le rôle des régions économiques et des Chambres de commerce en cas de mobilisation.

Carte d'identité des voyageurs de commerce. — Sur la proposition de M. Besombes, la Chambre émet un vœu demandant la simplification des formalités exigées pour le renouvellement de la carte d'identité et l'adoucissement des sanctions en cas de retard, toujours involontaire, dans le renouvellement.

Tribunal mixte. — Sur la proposition de M. Besombes, la Chambre reprend un vœu émis par elle en 1934 et demandant la création, pour juger les affaires commerciales, d'un tribunal mixte au siège du tribunal de première instance auprès duquel il n'existe pas de tribunal de commerce.

Ce tribunal mixte comprendrait : comme président, le juge résident au siège du tribunal civil et, comme assesseurs, deux commerçants élus dans les mêmes conditions que les membres des Chambres de commerce et

les juges des tribunaux de commerce.

Privilèges du trésor. — A la suite d'un exposé de M. Bramel, la Chambre émet un vœu tendant à la limitation des privilèges du trésor en matière de faillites et de liquidations judiciaires et demandant notamment que ces privilèges ne soient pas opposables aux créances privilégiées ayant des droits acquis à la date de mise en recouvrement ou d'exigibilité des créances du trésor.

Casier commercial et artisanal. — M. Chansard attire l'attention de ses collègues sur l'insuffisance des renseignements fournis par le registre du commerce qui ne permet pas de connaître les antécédents des commerçants nouveaux venus dans une région, le greffier enregistrant sans contrôle les déclarations qui lui sont faites.

Il demande à la Chambre d'émettre un vœu pour que le Parlement adopte le plus rapidement possible la proposition de loi déposée par M. Lamoureux, député, tendant à la création d'un « casier commercial et artisanal » qui sera joint aux registres du commerce et des métiers et dont toute personne pourra obtenir un extrait. Adopté.

Conseils de Prud'hommes. — Sur la proposition de M. Clément-Grandcourt, la Chambre émet le vœu que la proposition de loi tendant à instituer un conseil de Prud'hommes dans chaque chef-lieu de canton où il n'en existe pas soit repoussée, les juges de paix étant pleinement qualifiés pour se prononcer sur les affaires qui leur sont soumises.

Petites annonces économiques

INDÉFRISABLE sans fils, procédé moderne, la tête entière, tout compris, depuis 50 francs. Coiffure Delcombel, 8, Bd Gambetta, Cahors.

TRÈS IMPORTANTE FABRIQUE produits réputés pour traitements arbres fruitiers, vignes, cherche représentant visitant agr. Lot, Lot-et-Garonne. Ecr. av. réf. BOZEL-MALETRA, 38, rue de Lisbonne, Paris.

SUIS ACHETEUR meubles rustiques, salle à manger et bureau. Ecrire Bellot, Camy, Luzech.

IMPORTANT GROUPEMENT Huiles automobiles et industrielles, accepterait agent pour région libre. Ecrire au Journal.

NEUF et OCCASION, tout matériel, travaux publics, ainsi que moteurs huile lde et ess. E. Genebrier, Caussade (Tarn-et-Garonne).

Dernière heure

Retrait de décorations en U.R.S.S.

De Moscou. — Un ukase du présidium du Soviét suprême retire à un groupe de 117 personnes les décorations qu'elles avaient reçues jadis. On reproche aux intéressés d'avoir commis des actes déshonorants pour le titulaire d'un ordre soviétique !

Les colonels japonais parlent !...

De Shanghai. — On annonce de Tokio, que le parti des jeunes colonels de l'armée japonaise aurait proposé à Berlin l'engagement d'honneur de l'armée japonaise que l'accord militaire germano-italo-nippon serait appliqué dans l'esprit le plus large, nonobstant les conditions limitatives du cabinet modéré japonais.

Que fera le Siam ?

De Londres. — Selon certains renseignements parvenus à Londres, le Siam aurait l'intention d'adhérer au pacte antikomintern.

Les journaux espagnols n'arrivent plus en France

De Hendaye. — La frontière étant fermée du côté espagnol aux journaux de la péninsule aucun d'eux n'est entré en France depuis 4 jours. C'est la première fois depuis la reprise des relations franco-espagnoles que la presse espagnole ne peut pénétrer en France pendant aussi longtemps.

L'Australie suivra l'Angleterre

De Melbourne. — M. Menzies, premier ministre d'Australie a déclaré : « Si, par suite de la politique qu'elle poursuit actuellement, la Grande-Bretagne se trouve entraînée dans une guerre, l'Australie fera cause commune avec elle. »

Cabinet Immobilier
(20^e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar-Joffre
CAHORS

VENTE ET ACHAT
toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles
ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Monsieur F. GAUTHIER demeurant 14, rue St-Urcisse, à Cahors, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme, cette dernière ayant quitté le domicile conjugal.

AGENCE IMMOBILIÈRE
ACHAT - VENTE & LOCATION
D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE
RAPPORT & D'AGRÉMENT
ANTIQUITÉS

Châteaux - Maisons - Villas - Jardins
Bois - Fonds de Commerce

A.-Cyrille VAISSIÉ
2, Rue du Portail-Alban, 2
CAHORS (Lot)

ETUDE
DE
Maitre BOUYSSOU Jean-Léon
licencié en droit
Notaire à Cahors

Premier avis

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors, le premier août mil neuf cent trente-neuf, enregistré le quatre août mil neuf cent trente-neuf, v^o 779 bis, f^o 80, c. 492.

Monsieur LIAUZON Emile, négociant et dame DALAT Marie-Hélène, mariés, domiciliés à Cahors, rue du Pont-Neuf, numéro cinq.

Ont vendu à Monsieur ESTIVAL Jean et dame CAMPCROS Hélène, mariés, domiciliés ensemble à Cahors, rue du Pont-Neuf, numéro cinq.

Un fonds de commerce d'Epicurerie-Mercerie, exploité à Cahors rue du Pont-Neuf, numéro cinq, ensemble l'enseigne de « Epicerie du Pont-Neuf », sous laquelle le ledit fonds est connu et exploité, la clientèle et l'achalandage, qui y sont attachés, le matériel et l'agencement le composant et les marchandises en dépendant.

Domicile est élu pour les oppositions, en l'étude de Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.
Signé : BOUYSSOU.

Feuilleton du « Journal du Lot » 19

PIERRE DHAËL

LES DERNIERS SANGLOTS

XII

Le lendemain matin, Josiane s'appretait à quitter sa chambre, quand on frappa discrètement à sa porte.

— Entrez !

C'était Régis.

— Bonjour, Josiane, dit-il avec une politesse glacée.

Elle répondit avec plus de douceur :

— Bonjour, Régis.

— Je m'excuse, reprit-il, de vous relancer jusque chez vous, ce qui peut sembler incorrect. Mais c'est le seul moment qui m'ait paru propice pour vous dire un mot en secret.

— Je vous écoute, fit-elle simplement.

— Vous avez entendu comme moi les projets de notre tante, au sujet de nos deux avenir.

— Je les ai entendus.

— Vous savez de quel prix elle prétend nous faire payer le secours qu'elle accordera à nos familles.

— Je le sais.

Régis proféra avec colère :

— C'est purement honteux !... Elle abuse de la détresse morale et matérielle où nous nous débattons pour s'arroger le droit de disposer de nos avenir, de nos consciences et de nos coeurs. Cela ne peut être toléré.

Josiane dit avec calme :

— Nous sommes libres de refuser, Régis, comme elle est libre de garder son argent. L'avenir de nos familles est entre nos mains.

L'autre eut un petit rire sec.

— J'attendais là la raisonnable Josiane, fit-il. Depuis mon enfance, vous m'êtes citée comme modèle et vous avez la réputation, par votre persistance douce, de venir à bout de toute votre famille. Eh bien, moi, je ne suis pas raisonnable. On ne me met pas facilement le bridon, et je viens vous déclarer que je ne veux point accepter ce mariage.

Josiane sourit à son tour.

— Vous vous trompez d'adresse, remarqua-t-elle. L'idée ne vient pas de moi.

— Allons donc ! Vous avez préparé cela avec notre tante, en mon absence. Maintenant, vous affectez de refuser, pour la forme, mais vous comptez bien, à vous deux, me forcer à accepter votre projet.

Josiane eut comme un sursaut d'indignation.

Elle répondit d'un ton sérieux, presque sévère :

— Régis, je vous préviens que vous êtes tout à fait injuste. Ce mariage, je ne le désire pas plus que vous.

Elle s'arrêta une seconde.

— J'ai des motifs particuliers de ne le point désirer.

— Et, ces motifs particuliers, peut-on les connaître ?

— Je n'ai aucune raison de vous les cacher, mais je ne crois pas que l'heure soit propice, ici et en ce moment, à une conversation de ce genre.

— Peut-être, concéda le jeune homme.

— Voulez-vous que nous nous retrouvions, cet après-midi, dans le parc ? Je ne pense pas que ma tante voie un inconvénient à ce que nous entreprenions ensemble une promenade.

— Je ne le crois pas, fit Régis.

— Ainsi, il nous sera possible de nous expliquer et de ne pas nous blesser inutilement.

Régis eut honte de son emportement.

— Pardonnez-moi, dit-il, si je vous ai fait de la peine. Mais je suis la violence même. J'aime ma liberté par dessus tout, et la pensée qu'on peut vouloir me dominer, imposer à mon esprit ou à mon cœur une contrainte quelconque, me met absolument hors de moi.

La jeune fille répondit sans se fâcher :

— Ce n'est pas une raison, Régis, pour être injuste.

Elle le regarda avec franchise.

— Je vous jure que ma tante, avant votre arrivée, ne m'avait nullement fait part de ses projets. Elle m'avait parlé d'une condition à remplir pour obtenir son assistance, mais j'ignorais quelle pouvait être cette condition... Ne me considérez donc pas comme une ennemie, mais comme une alliée.

— Nous devons nous entendre pour amener doucement Mme de Caumaines à renoncer à ce projet qui n'agré ni à vous, ni à moi.

— Vous avez raison, Josiane, dit Régis.

Le déjeuner se passa sans gêne, plutôt même avec une certaine gaieté. La marquise semblait ravie d'être entourée de cette jeunesse.

Surtout depuis l'arrivée de Régis, Angèle mettait à l'élaboration et à l'exécution de ses menus une application raffinée, et chaque repas était un petit festin. La maîtresse de céans prenait largement sa part de cette chère exquise.

— Je fais quelques petits écarts de régime, concédait-elle, mais je ne le dirai point à mon médecin.

Et Josiane, toujours raisonnable, objectait en souriant :

— Mais, ma tante, si le docteur vous défend ce plat, c'est probablement parce qu'il doit vous être nuisible...

Le grand salon était encore parfumé par l'odeur du moka exquis qu'Octave venait de servir, en ajoutant pour Régis un petit verre d'une fine dont l'arôme attestait le grand âge.

— Tu peux fumer, Régis, si tu veux, dit la marquise. L'odeur du tabac ne m'est nullement désagréable, au contraire. Le marquis fumait beaucoup et cela me rappellerait ma jeunesse.

— Je vous remercie, ma tante.

Régis tira de la poche de son veston un élégant porte-cigarettes.

— Je fume du tabac d'Orient, ma tante, peut-être. Est-ce que l'odeur va aussi vous convenir ?

— Mais certainement, mon neveu. Il tendit l'étui à sa cousine.

— Fumez-vous, Josiane ?

— Merci.

La marquise la regarda, surprise.

— Tiens ! fit-elle. Je croyais que toutes les femmes modernes fumaient.

La jeune fille sourit.

— Il y a des exceptions à toutes les règles, répliqua-t-elle. Peut-être aussi ne suis-je pas très moderne.

Régis eut un petit air mépris.

— Pas du tout ! affirma-t-il.

La marquise, amusée, se mit à rire.

(à suivre).

LES MALAISES D'ÉTÉ?

Ils ne font plus peur avec ASPRO

Maux de tête de chaleur
Insomnies
Refroidissement
Accès de Rhumatismes
Accablement
Nervosité
Douleurs périodiques

Ce beau soleil, nous l'avons attendu tout l'hiver, et maintenant qu'il est là, voilà que nous lui découvrons bien des petits défauts : maux de tête, insomnies, nervosité... On comprend qu'ASPRO trouve si fréquemment son emploi en été. Car 'ASPRO' vient à la rescousse, lorsque l'organisme "ne tourne plus rond". Si la chaleur vous donne la migraine, deux 'ASPRO' vous remettront d'aplomb en quelques minutes. Si vous êtes nerveux, agité, incapable de dormir, 'ASPRO' vous donnera bien vite un bon sommeil paisible. Si vous attrapez un chaud et froid, deux 'ASPRO' avec une boisson chaude l'élimineront en une nuit. C'est souvent le brusque changement de vie, après le confinement de l'hiver, qui surprend l'organisme; mais 'ASPRO' aide la nature à s'adapter à ces conditions nouvelles. 'ASPRO' calme les nerfs, coupe les accès de fièvre et chasse la douleur. Des millions de fervents d'ASPRO en ont fait l'expérience décisive - ils profitent à plein des jours d'été. Quelques-unes de leurs lettres sont reproduites ci-dessous. Pourquoi ne pas laisser 'ASPRO' vous aider, vous aussi? Rien de plus simple que d'en emporter quelques comprimés, dans votre sac ou votre poche, pour ne jamais vous laisser surprendre.

'ASPRO' les dissipe EN UN INSTANT...

VOICI QUELQUES LETTRES DE CEUX QUI EN ONT FAIT LA PREUVE :



"Pendant 5 semaines, j'avais tellement mal à la tête que je craignais de perdre la raison. Après avoir pris quelques 'ASPRO', je me suis sentie un autre homme. Je vous assure que je fais une réclamation ardente pour ce médicament surprenant".
G. CARPENTIER, Raches (Nord)

"J'ai constaté qu'ASPRO est facile à digérer et que son action est immédiate; il est souverain contre la douleur, mieux que tous les produits analogues".
M. AVEISSIAN, 76, Cours Gambetta Lyon



La femme moderne fait confiance à 'ASPRO' le remède moderne

Cette sage-femme témoigne du bienfait qu'ASPRO apporte aux femmes.

"Je recommande journellement 'ASPRO' à mes clientes et partout il donne entière satisfaction contre douleurs, migraines, etc... 'ASPRO' est le remède par excellence dans les douleurs périodiques et le moins cher".
Mme SCHMIDT, sage-femme, Moulins-lès-Metz

Pour profiter des beaux jours ne restez pas sans 'ASPRO'

2.20 modèle d'essai
8.15 la boîte 25 comprimés
4.10 la boîte 10 comprimés
16.30 la boîte 60 comprimés

ETUDE DE
M. PIERRE DESPRATS
AVOÜÉ A CAHORS
rue du Portail-Alban, n° 10

DEMANDE D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSION

Par jugement de la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois juin mil neuf cent trente-neuf, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Marguerite-Antoinette BOUNIOL, veuve Léopold DELMAS, demeurant à Cahors, rue Feydel, numéro douze, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Ambroise-Léopold DELMAS, en son vivant retraité, demeurant à Cahors, rue Feydel, numéro douze, décédé le quatre novembre mil neuf cent vingt-neuf, après avoir institué Madame Marguerite-Antoinette BOUNIOL, restée sa veuve, pour légataire universelle en usufruit par testament olographe en date à Cahors du quinze novembre mil neuf cent vingt-huit, déposé après formalités aux minutes de Maître FABRE, notaire à Cahors, le neuf décembre mil neuf cent vingt-neuf et avoir partagé ses biens en nue propriété au profit de neveux et petits-neveux.

Que les légataires ont renoncé à leurs legs par actes faits en due forme au Greffe du Tribunal civil de Cahors, sous leurs dates et tous les héritiers naturels appelés à succéder à suite des renoncations des légataires ont eux-mêmes renoncé à la succession par acte au greffe du dit Tribunal de Cahors par actes sous leurs dates.

Qu'un acte de notoriété dressé par le dit Maître FABRE le quatorze mars mil neuf cent trente-neuf établit ces qualités et elles ont été confirmées en un intitulé d'inventaire dressé par le dit notaire le cinq juin mil neuf cent trente-neuf.

Que la dame Marguerite-Antoinette BOUNIOL, veuve Léopold-Ambroise DELMAS, a droit à la totalité de la succession du de cujus aux termes de l'article sept cent cinquante-huit du code civil.

Et avant de faire droit à la demande d'envoi en possession de la succession de feu Ambroise-Léopold DELMAS, il a été admis qu'elle serait rendue publique conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

A Cahors, le deux août mil neuf cent trente-neuf.

Signé : DESPRATS.

SEMENCES de POMMES de TERRE
de Bretagne en toutes variétés
AGENTS SÉRIEUX demandés pour chaque canton. Gains intéressants ECRIRE pour conditions :
AU PLANTEUR BRETON
GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

(PLUS D'IVROGNES)
POUDRE JANEHO.
Indigeste, sans goût, brûle la gorge.
Labo JANEHO, JEUMONT (Nord)
Amélioration rapide. Voyez Pharmacie.

Bibliographie

LA DANGEREUSE BONTÉ
roman par Colette HENRI-ARDEL

Colette Henri-Ardel tient de son maître le sens cornélien qui trouve la vérité humaine dans la noblesse même des sentiments. Comme Henri Ardel, elle possède le don de la vie, de l'émotion, la psychologie aiguë. D'un style rapide elle peint des héros simples et vrais. Elle les a connus : le lecteur les voit...

L'intrigue est attachante: le livre commencé se lit jusqu'au bout sans délais; le drame psychologique est placé avec art dans un paysage à ce point fait pour lui qu'on ne peut les séparer... *La Dangereuse Bonté* n'est pas qu'un roman d'amour. C'est la Corse vue par une artiste à travers l'état d'âme de ses héros.

Enfin si l'amour a une large place dans cette œuvre passionnante, et qui demeure irréprochable, c'est un amour d'une qualité morale si élevée qu'il fait honneur à la mentalité de l'écrivain.

A côté des deux héros, des personnages de second plan nous attachent : mari imprudent, jeunesse bien moderne, avertie mais d'âme propre et compréhensible; types de Corses d'un relief inoubliable. N'omettons pas cette adorable Antoinette qui, à dix ans, rêve de vendettas...

Souhaitons une belle carrière à Mme Colette Henri-Ardel; pour elle d'abord qui se révèle un écrivain de marque; en souvenir aussi de la célèbre disparue à qui, dans un tendre sentiment, elle a dédié ce volume.

Un volume in-16, Prix : 18 francs. En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6°, et dans toutes les bonnes librairies.

LA ROUTE MOUVANTE
roman par Germaine ACREMANT

L'intrigue de ce roman se déroule sur la route mouvante que forment les grands canaux du Nord de la France, où circulent les trains de péniches et les automobilistes qui ravitaillent la capitale.

Décor pittoresque de bassins, de gares d'eau, d'écluses, d'ouvrages modernes comme l'ascenseur des Fontinettes, animés par le peuple des marins, attachés à leur métier, de génération en génération et respectueux des coutumes ancestrales dont ils tiennent ce goût si vif de la liberté et de l'indépendance.

C'est la vie et la destinée de l'un de ces marins, Alban Meusy, que nous conte Germaine Acremant en des pages sobres et empreintes d'une émouvante simplicité. On y voit comment le simple commis qu'était Alban parvint à épouser, après des péripéties mouvementées, Sylvianne Vacquez, fille de riches bateliers. La façon dont les jeunes gens peuvent se rencontrer et se connaître ne ressemble en rien à ce que nous avons l'habitude de voir. Les bateaux ont été attelés à un même train de péniches, on fait route ensemble durant quelques semaines, puis le hasard des affectations sépare les fiancés qui, pour correspondre, doivent envoyer leurs lettres à la femme de tel ou tel éclusier. Enfin, les parents ayant donné leur consentement, c'est le mariage : chapitre bien amusant et plein d'observations pittoresques.

Après quelques brèves années de bonheur, le ménage d'Alban et de Sylvianne subit de pénibles épreuves et le livre se termine d'une manière dramatique et inattendue.

Germaine Acremant a campé dans la *Route mouvante* des personnages au caractère accusé et les a étudiés avec la fine psychologie qu'on lui connaît. On peut dire qu'elle nous révèle la vie jusqu'ici inconnue des marins.

La *Route mouvante* rend un son profondément humain.

Un volume in-16, Prix : 18 francs. En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6°, et dans toutes les bonnes librairies.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : J. ANDRIEU.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

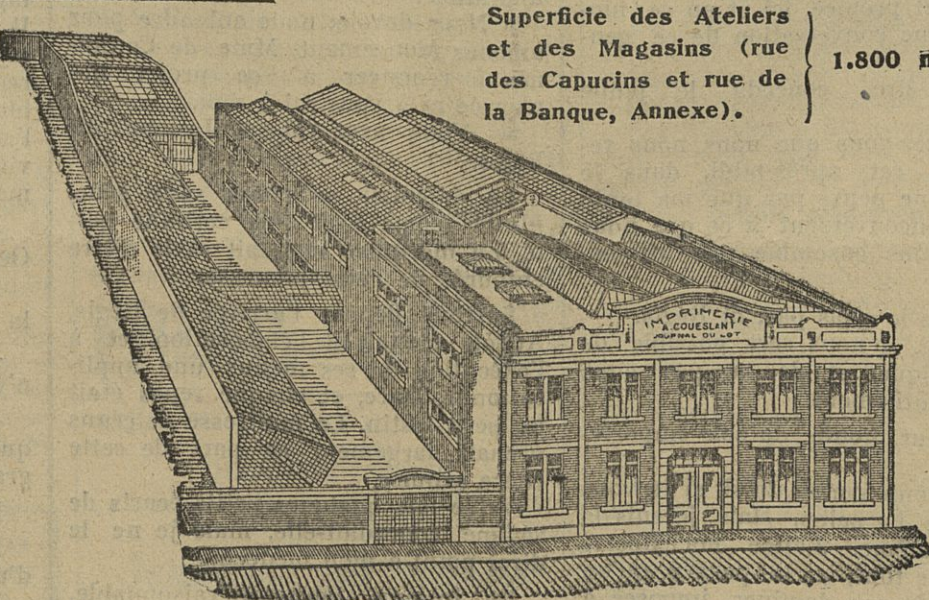
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICES AUTOMOBILES TOURISTIQUES

DEUX BELLES EXCURSIONS au PAYS QUERCINOIS au départ de CAHORS

★

CIRCUIT I
(Jeudis, jusqu'au 15 septembre)
Cahors (gare) départ 9 h. 30.
Luzach, Albas, Fumel (déjeuner)
Château de Bonaguil, Montcabrier,
Puy-l'Évêque, Castelnaud, Luzach,
Mercoeur, Cahors (arrivée vers 19 heures).
Prix par place... 35 fr.

CIRCUIT II
(Dimanches, jusqu'au 24 sept.)
Cahors (gare) départ 9 h. 30.
St-Cirq-la-Popie, Cahors, Figeac (déjeuner), Espagnac, Marciac, Cabrerets, Conduché, Cahors (arrivée vers 19 heures).
Prix par place... 35 fr.

Demandez les notices sur ces services aux gares et agences
S. N. C. F.

sécurité, confort

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS